



# Assemblée générale

Distr. limitée  
22 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Organisation des travaux

#### Note du Président

#### I. Organes subsidiaires

1. À ses précédentes sessions, le Comité spécial a mené ses travaux en examinant directement en séance plénière les questions dont il était saisi. Ces dernières années, le Comité spécial a pu réduire au maximum le nombre de ses séances en ayant de plus en plus souvent recours à la pratique des consultations, notamment du Bureau, pour examiner certaines des questions dont il était saisi.
2. Le Président recommande que le Comité spécial continue de tenir le plus souvent possible des consultations et que, s'il y a lieu, le Président consulte le Bureau sur les questions urgentes et des points particuliers.

#### II. Répartition et modalités d'examen des questions inscrites

3. On trouvera en annexe à la présente note la liste des questions que le Comité spécial doit examiner en 2015, y compris les décisions qu'il a adoptées et des indications quant aux modalités d'examen qu'il pourra retenir pour chaque question. À ce sujet, le Président aimerait en particulier appeler l'attention du Comité spécial sur l'alinéa d) du paragraphe 7 de la résolution 69/107 de l'Assemblée générale, dans lequel le Comité spécial est prié d'achever aussi rapidement que possible, en coopération avec les puissances administrantes et les territoires concernés, l'élaboration d'un programme de travail constructif répondant au cas particulier de chaque territoire non autonome et visant à faciliter l'exécution de son mandat et l'application des résolutions pertinentes relatives à la décolonisation, notamment celles portant sur des territoires déterminés.
4. Le Comité spécial devrait prendre en considération les résolutions et décisions intéressant ses travaux que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-neuvième session, dont la liste figure dans la note du Secrétaire général sur cette question



(A/AC.109/2015/L.1). Il est également entendu que le Comité spécial s'inspirera de la résolution 65/119, dans laquelle l'Assemblée générale a prié les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61, annexe) et de coopérer avec le Comité spécial pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.

### **III. Ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions**

5. Le Président tiendra des consultations sur l'ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions en séance plénière, et sur les activités spécifiques envisagées dans le cadre du plan d'action de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

6. En attendant, le Comité spécial pourrait mener ses travaux de fond conformément au calendrier des réunions que l'Assemblée générale a approuvé à sa soixante-neuvième session (voir A/69/23, sect. I.F, par. 30).

### **IV. Recommandations du Comité spécial à l'Assemblée générale**

7. Conformément à la pratique établie, il est suggéré que le Comité spécial continue de formuler ses décisions sous forme de projets de décision de l'Assemblée générale et présente ces projets à l'Assemblée à sa soixante-dixième session. Par ailleurs, le Comité souhaitera peut-être recommander que son rapporteur conserve le modèle qu'il a établi pour présenter son rapport à l'Assemblée générale.

### **V. Utilisation des services de conférence**

8. À sa soixante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé de déroger aux dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur pour permettre l'ouverture des séances et le déroulement du débat en l'absence du quorum prévu par ces articles. Elle a également décidé que les séances du matin commenceraient à 10 heures.

9. Ces mesures ayant permis d'utiliser plus efficacement les services de conférence, il est proposé que le Comité spécial continue de suivre la même procédure. Il est entendu que la présence de la majorité des membres continuera d'être requise pour la prise de toute décision, comme le prévoient les articles susmentionnés.

## Annexe

### A. Questions que le Comité spécial doit examiner en 2015

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes (résolutions 2911 (XXVII) et 69/107 et décision 37/421 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme [résolution 65/119 de l'Assemblée générale et annexe du rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie internationale (A/56/61)]	
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa <i>e</i> de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et questions connexes (résolution 69/97 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 69/98 de l'Assemblée générale)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 69/99 de l'Assemblée générale)	
Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (résolution 69/100 de l'Assemblée générale)	
Îles Falkland (Malvinas) [résolution 58/316 de l'Assemblée générale, annexe, sect. D, par. 4 b)]	
Gibraltar (décision 69/523 de l'Assemblée générale)	
Sahara occidental (résolution 69/101 de l'Assemblée générale)	
Nouvelle-Calédonie (résolution 69/102 de l'Assemblée générale)	
Polynésie française (résolution 69/103 de l'Assemblée générale)	
Tokélaou (résolution 69/104 de l'Assemblée générale)	
Samoa américaines (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	
Anguilla (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Bermudes (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Vierges britanniques (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Caïmanes (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	
Guam (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	
Montserrat (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	
Pitcairn (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	
Sainte-Hélène (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Turques et Caïques (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Vierges américaines (résolutions 69/105 A et B de l'Assemblée générale)	
Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires (par. 7 e) et 14 de la résolution 69/107 de l'Assemblée générale)	
Respect par les États Membres de la Déclaration et des autres résolutions relatives à la décolonisation (par. 7 b) de la résolution 69/107 de l'Assemblée générale)	Lors de l'examen de la question de territoires déterminés
Diffusion d'informations sur la décolonisation (résolution 69/106 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Décision du Comité spécial concernant Porto Rico (A/69/23, par. 25)	
Question de la tenue d'une série de réunions hors Siège (A/AC.109/2014/L.14, par. 2 et 3)	
Question de la liste des territoires auxquels la Déclaration est applicable (A/AC.109/2014/L.14, par. 9)	

## B. Projet de programme de travail et de calendrier du Comité spécial

Jeudi 19 février (1 séance)	Organisation des travaux
Mercredi 25 mars (1 séance)	Organisation du prochain Séminaire régional pour les Caraïbes
Lundi 15 juin (1 séance)	Diffusion d'informations sur la décolonisation Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires Question de Gibraltar Question du Sahara occidental
Mardi 16 juin (1 séance)	Consultations
Mercredi 17 juin (1 séance)	Consultations
Jeudi 18 juin (1 séance)	Consultations
Lundi 22 juin (2 séances)	Décision du Comité spécial en date du 23 juin 2014 concernant Porto Rico : audition des pétitionnaires
Mardi 23 juin (1 séance)	Question des Tokélaou Questions des territoires non autonomes des Samoa américaines, d'Anguilla, des Bermudes, des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes, de Guam, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène, des îles Turques et Caïques et des îles Vierges américaines Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
Jeudi 25 juin (1 séance)	Question des îles Falkland (Malvinas) <sup>a</sup>

Vendredi 26 juin    Question de la Polynésie française  
(1 séance)        Question de la Nouvelle-Calédonie  
                          Rapport du Séminaire régional pour les Caraïbes  
                          Rapport du Comité spécial : adoption des recommandations

---

<sup>a</sup> Un conflit oppose les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas).